

La non exécution contractuelle subie par un juriste en herbe

Par **Mao**, le **29/01/2009** à **15:52**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique (certainement pas, mais osons!) mais bon, je suis face à un problème assez préoccupant.

Je suis, comme mes collègues, contractuel pour ma faculté (SUAPS, nous sommes moniteurs de voile pour l'université). Notre mois de septembre a été payé en décembre. Le service du SUAPS nous avait prévenu qu'en raison du vote du budget de la fac, des retards des crédits de l'État, le reste de notre salaire (octobre, novembre et décembre) seraient payés début janvier. Puis fin janvier. Arrivé aujourd'hui, j'appelle le service et on me répond que nous ne serons finalement payés [u:2n72bb13]au minimum[/u:2n72bb13] fin février.

Sachant que nous engageons des frais non négligeables en loyer, nourriture (et alcool), etc. et que nous ne roulons pas sur l'or (tous les moniteurs étant des étudiants de la fac), nous nous trouvons dans une sacrée chichi. Surtout que nombre d'entre nous ne pouvons vivre au crochet de nos parents, déjà endettés.

Je voulais savoir si des recours étaient possibles pour accélérer la procédure de paiement, et recevoir des intérêts de dépassement de délai de paiement (ou au pire le remboursement de nos AJO).

Parce que concrètement, on les a un peu jusqu'au cou et on se sert la ceinture depuis 4 mois. On en a ras le bol. Et on a l'impression d'être pris pour des neuneus.

PS: si l'administration ne nous répond pas avant le 1er février nous enverrons une lettre commune de protestation à la présidence de la fac et au service compta.

Amis juristes, qui êtes certainement plus spécialisés que moi dans le domaine sinueux et opaque du droit du travail (+ en relation avec un Établissement public), pouvez-vous nous apporter les solutions (juridiques ou autres ;)) à notre soucis?

Merci d'avance!

Par **kaptainkarott**, le **29/01/2009** à **20:36**

jamais être vacataire ds l'éducation nationale... c toujours je dis bien toujours le même problème.

on paye son loyer chaque mois mais payer pas cher et pas souvent..

Par **kaptainkarott**, le **12/02/2009** à **21:56**

rien à tirer de l'administration de l'éducation nationale surtout pour les vacances. A proscrire pdt la thèse ça prend trop de temps, c mal payé, et en plus on te dit pas merci qd le boulot est bien fait.

franchement mieux vaut essayer chez acadomia